

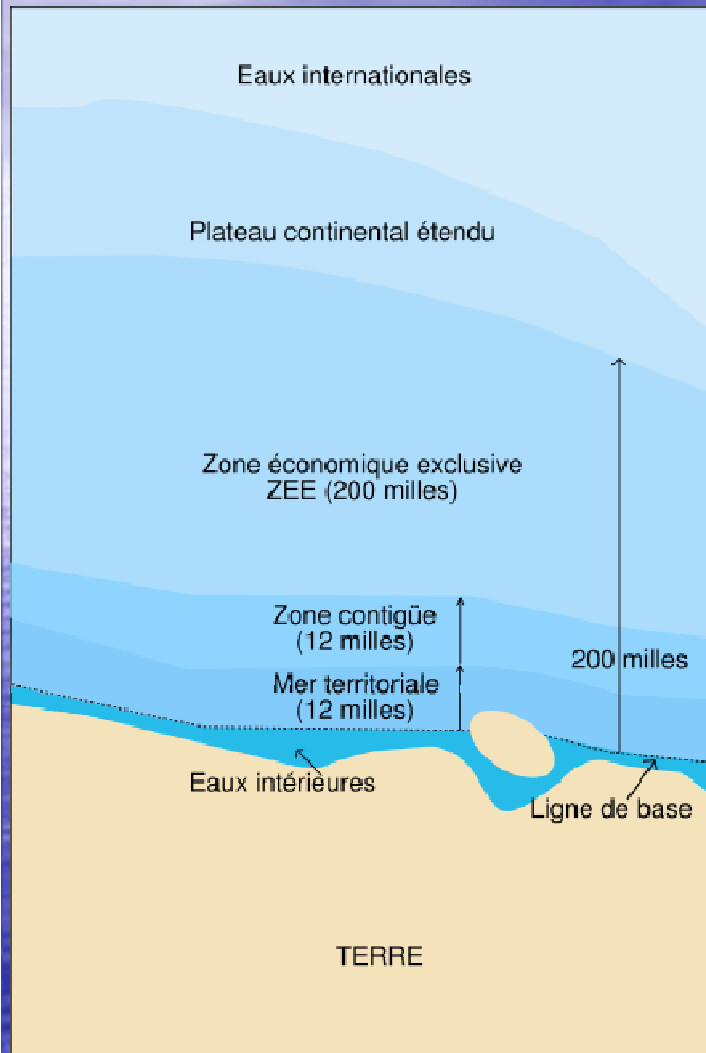
Bioprospection à fin pharmacologiques en milieu marin

Cécile Debitus
chimiste des substances naturelles
IRD, UMR152

Marin – Terrestre : les différences

- Pas de guide ethnopharmacologique
 - ⇒ *Pas de propriété intellectuelle sur les usages*
- Pas d'intérêt économique connu des organismes étudiés
 - Invertébrés hors « coraux », mollusques, crustacés
 - algues
- Intérêt écologique et réservoir de métabolites secondaires originaux

En Milieu Marin



- Démarches dépendent
 - de la zone étudiée par rapport à la côte
 - de la nature de l'étude : benthos ou organismes pélagiques
- Bioprospection
 - benthos
 - mer territoriale, ou eaux archipélagiques des états archipel (12 milles au-delà d'une ligne reliant les points extrêmes des îles les plus éloignées)
- Matériel non vivant
 - Pb de la mise en culture de microorganismes viables conservés ?

Démarches pré-campagne à la charge du chef de projet et/ou mission

- **En France, DOM** : déclaration de chantier aux affaires maritimes
- **POM-TOM** : autorisation du service des pêches local, déclaration auprès des provinces concernées après accord du service des pêches et/ou affaires maritimes
 - => Formalités à faire au moins 1 mois à l'avance

Démarches pré-campagne à la charge du chef de projet et/ou mission

- A l'étranger :

- Directement par le chercheur
- via la représentation diplomatique de la France si elle existe dans le pays
- Ministère de l'agriculture et/ou forêts et des pêches
- Ministère de l'éducation et de la recherche
- Variable suivant Pays, à faire sur place lors d'une mission préparatoire, puis à renouveler si nécessaire par courrier
 - Vanuatu : seulement le ministère des pêches dans le cas du benthos ; formulaire et tarifs en ligne, rapide, à faire 6 mois à l'avance (accompagner physiquement la première demande !)
 - Salomon : Pêches et éducation – recherche
 - Fidji : bureau de la recherche du service des pêches + démarches provinciales à effectuer soi même : très long et difficile sans correspondant local efficace et intéressé.

➔ **Obtention autorisations de travail, d'exportation et de recherche**

Démarches pré-campagne à la charge du chef de projet et/ou mission

- Temps passé : plusieurs semaines + mission sur place
- Coûts variables suivant les pays :
 - Autorisations :
 - Vanuatu: tarifs et formulaires en ligne,
 - Salomon : tarifs fixés sur place,
 - Fidji : démarches auprès des provinces à la charge de l'équipe
 - « Coutume » – information des populations : ? variable en fonction des pays et communautés
 - Observateur du gouvernement
 - prise en charge à bord
 - le salaire éventuellement (Salomon)

Structure du projet soumis

- **Le but**
 - Différents volets du projet : biodiversité, R & D pharmacochimie, renforcement institutionnel...
- **Les participants**
- **L'itinéraire** souhaité (permet de définir les provinces à solliciter)
- **Les collaborations** envisagées
 - Locales
 - Internationales
- **Le partage des avantages**
 - Retour au pays des résultats
 - Échantillons de référence
 - Connaissance du patrimoine naturel
 - Formation
 - Valorisation industrielle éventuelle



Consentement éclairé du pays source



MINISTRY OF FISHERIES & FORESTS
DEPARTMENT OF FISHERIES

MOU between 1) Institute for Research and Development, Paris, France 2) the people of Lomaiviti Province and 3) Fisheries Department of the Ministry of Fisheries and Forests.

This Memorandum of Understanding [MOU] is a binding agreement between 1) Institute for Research and Development, Paris, France 2) the people of the Lomaiviti Province – as owners of customary fishing right areas and 3) Fisheries Department of the Ministry of Fisheries and Forests – as representative of Fiji Government, pertaining to the taking of living marine organisms within Fiji fisheries waters for the general purpose of research work.

Summary:

The Intellectual Property Right Unit [IPRU] of the Ministry of Fisheries and Forests is in place, where its primary purpose is fully covered under the provisions in the Convention of Biological Diversity, which Fiji has ratified. The role of the IPRU is to ensure the protection of indigenous rights and resources from the exploits of outside forces and demands.

Conditions:

The following conditions shall apply:

1. All developments pertaining to the taking of living marine organisms within customary fishing right areas in the Fiji Islands shall be subjected to consent by the custodian resource owners.
2. Any removal of live marine organisms [biological material] or materials derived therefrom as specimens out of the country for the purpose of scientific research work will require formal certification from the Fisheries Department.
3. Relevant copies of reports on these scientific research work will be made available to Fisheries Department and customary fishing right owners as and when required for their information, reference and record.
4. Permission must be obtained from the Permanent Secretary for Fisheries and Forests before the samples covered in this agreement are conveyed to any third party or any commercial use is made of the samples except for taxonomic identification purposes only.
5. Any scientific research work undertaken on these specimens for commercial purposes should have definite benefit sharing in place for the customary fishing right owners, the Fisheries Department and the country as a whole.

Acknowledged and agreed on:

This day of 20

1) Institute for Research and
Development, Paris, France

2) People of Lomaiviti Province

3) Chief Executive Officer for
Fisheries and Forests

Obtenir avant la campagne
- Une autorisation par provinces soient 5 autorisations pour notre projet
- Une autorisation par taxon
- Une autorisation par échange sauf pour systématique

=> **Modulation des différents volets du projet inventaire/biochimie**

Note : formalités identiques pour les ressortissants du pays

Accompagnement des échantillons : traçabilité

- **Exportation**

- Nombre et nature des échantillons ; rapport de mission préliminaire lors de la sortie du pays : autorisation globale ou par taxon suivant pays
- Rapport de mission complet et traduit si nécessaire à +6 mois

- **Importation**

- Certification cites
- Autorisations d'exportation (si retour par la mer : formalités de sortie-d'entrée)
- Engagement de destruction après étude le cas échéant peut être exigé par les services phytosanitaires

Accompagnement des échantillons : traçabilité

- **Systematique** :

transfert libre ; les échantillons demeurent en général la propriété du pays d'origine

- Collection accompagnée d'un exemplaire des autorisations
 - Pour chaque échantillon :
 - Coordonnées géographiques (3D) et nature station (description)
 - Référence récolte
 - Récolteurs
 - Photo
 - Observations écologiques (organismes présents, densité...)
 - Description morphologique de l'organisme frais
- => réplique récolte possible

Accompagnement des échantillons : traçabilité

- **R&D** :
 - Transfert peut être réglementé : Les Fidji exigent une demande d'autorisation pour chaque transfert à partenaire sauf pour la systématique
 - Échantillons confiés aux partenaires accompagnés de
 - Certificat CITES
 - référence de transfert
 - origine du produit et obligations liées à cette origine
 - identification de l'organisme
- **Rapport d'activité** remis au pays régulièrement

Retour au pays : partage des avantages

- **Echantillons de référence** :
 - Lieu de dépôt, numéro d'accès, identification des organismes (transfert base de données géo-référencée)
 - Transfert des échantillons si capacité de conservation existante
- **Base de données** géoréférencée
- **Renforcement institutionnel** et transfert de technologie
- **Implication éventuelle des chercheurs du pays** dans le projet
- Relevés bathymétriques du navire si demandés
- **Partage des retombées économiques** éventuelles de la R&D

Conclusion

- **Démarches à la charge du chercheur** : plusieurs semaines de travail à entreprendre entre 6 mois et 2 ans à l'avance
- **Responsabilités** du chercheur engagée, mais aussi celle de l'Institut d'origine, ainsi que *l'image de marque d'une discipline*
- **Soutien du MAE :**
 - Formalités d'entrée
 - Transmission officielle des documents
 - Coopération économique le cas échéant (développement d'un produit)



Solutions ?

- **Projets pluridisciplinaires, intégrant une dimension juridique spécialisée**
 - Avis sur projets et propositions
 - Réflexion sur les différents aspects du projet et la restitution des résultats
- **Appui institutionnel national** => inclure mission information « pharmacognosistes »